



# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 221, CHEMIN DU VIEUX-MOULIN

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **20 décembre 2017 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

### Nature et effets:

L'implantation du bâtiment complémentaire (garage privé attaché) est non conforme. La marge latérale du bâtiment complémentaire est de 0,67 mètre alors que la réglementation municipale exige une marge d'un (1) mètre.

### Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 829 295 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 211, chemin du Vieux-Moulin, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-HUITIÈME jour du mois de NOVEMBRE deux mille dix-sept.**

---

Directeur général et secrétaire-trésorier  
M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, MBA